

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Demande de subvention dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) de la Ville

Le schéma directeur immobilier énergétique est un outil de planification dont peuvent se saisir les collectivités. Ce dernier a pour but de dresser un diagnostic du parc immobilier de la ville puis de définir une stratégie d'action sur le patrimoine. Différents scénarii pourront alors être étudiés.

Afin d'être accompagné au mieux dans cette démarche, un prestataire sera sélectionné afin de réaliser les études. Le coût de cette prestation est estimé à 150 000 €.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de différents partenaires ; le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
SDIE : frais de réalisation des études	150 000 €	Ademe	20 000 €
		Programme ACTEE	80 000 €
		Autofinancement ville	50 000 €
total	150 000 €	total	150 000 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de pouvoir opérer des études dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221114-2022-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 21/11/2022

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et du programme ACTEE et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.